



Règlement Concours «C'est la course contre la montre»

1. Aucun achat requis. Pour participer, il faut demander une soumission d'assurance commerciale auprès de Lussier Dale Parizeau ou communiquer la date d'échéance de votre police d'assurance automobile et/ou habitation. Une chance de gagner par soumission complétée et par date communiquée.
2. Ce concours débute à 9 heures (heure normale de l'Est, ci-après HNE) le 15 avril 2019 et se termine le 14 juin 2019 à minuit HNE.
3. Le présent concours est tenu et organisé par et au bénéfice de Lussier Dale Parizeau, ci-après l'«Organisateur».
4. Ce concours s'adresse exclusivement aux membres des groupes, ordres et associations de professionnels partenaires détaillés en Annexe 1. En participant à ce concours, les participants acceptent de se conformer au règlement du concours.
5. Sont exclus les employés de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées liées au concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint de droit ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ils cohabitent.
6. En participant au concours «*C'est la course contre la montre*», les participants acceptent d'être inscrits dans la base de données de prospects de l'Organisateur.
7. Le concours est ouvert aux membres des groupes, ordres et associations de professionnels partenaires détaillés en Annexe 1 de 18 ans et plus.
8. Il y aura dix (10) prix à gagner. Chaque prix consiste en une montre de marque Apple d'une valeur approximative de 500 \$. Lussier Dale Parizeau se réserve le choix du modèle de la montre. Les prix sont non transférables, non échangeables, non monnayables et ne peuvent être combinés à aucune autre offre.
9. Afin de déterminer les gagnants des prix, un tirage au sort parmi toutes les demandes de soumission d'assurance automobile-habitation faites auprès de Lussier Dale Parizeau par des membres des groupes, ordres et associations de professionnels partenaires détaillés en Annexe 1 durant la période désignée, ainsi que toutes les dates d'échéance d'assurance automobile et/ou habitation communiquées à Lussier Dale Parizeau par des membres des groupes, ordres et associations de professionnels partenaires détaillés en Annexe 1 durant la période désignée, sera effectué le mercredi 26 juin 2019 vers 16 heures HNE, par l'Organisateur. Advenant que les gagnants des prix soient incapables de se prévaloir des prix tels qu'octroyés, aucune compensation ou substitution ne sera accordée par l'Organisateur ni par aucune des autres parties associées à ce prix.
10. L'Organisateur enverra aux gagnants sélectionnés un avis écrit par courrier recommandé dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant le tirage. Cet envoi comprendra un formulaire d'acceptation; les personnes gagnantes devront répondre correctement à la question d'habileté mathématique, signer ce formulaire et le retourner avant que ne leur soient remis leurs prix, pour confirmer qu'elles se sont conformées au règlement du présent concours, qu'elles acceptent leurs prix, qu'elles autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms, adresses, photographies et/ou images vidéo à des fins publicitaires sans aucune compensation, et qu'elles dégagent l'Organisateur, ses sociétés affiliées et ses agents, dirigeants, administrateurs, employés et

représentants respectifs de toute responsabilité ou tout dommage, coût, dépense ou réclamation découlant du concours ou des prix ou en relation avec ces derniers.

11. À la réception desdits formulaires signés, l'Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires pour remettre les prix aux personnes gagnantes. Dans l'éventualité où les renseignements apparaissant sur un bulletin de participation seraient erronés ou illisibles, ou dans le cas d'une erreur d'acheminement, l'Organisateur et ses sociétés affiliées ainsi que leurs agents respectifs ne seront pas responsables de la perte du prix ou de l'échec de la livraison.

12. Advenant le cas où l'un des gagnants de prix n'entrerait pas en communication avec l'Organisateur dans un délai de quatorze (14) jours à partir de la date d'envoi de l'avis, de la communication téléphonique, électronique ou, si un participant ne répond pas adéquatement aux exigences du concours, l'Organisateur aura le droit de procéder à un autre tirage (après quoi la personne dont le nom avait été initialement tiré sera réputée avoir renoncé à ses droits de réclamer son prix).

13. La nouvelle personne dont le nom aura été tiré sera jointe selon la procédure indiquée ci-dessus. Avant d'être déclarée gagnante, la participation de la personne tirée au sort devra être vérifiée. La nouvelle personne gagnante s'engage à accepter son prix tel que décerné; le prix n'est ni transférable, ni négociable, ni échangeable.

14. Advenant le cas où les prix ou l'une des composantes des prix ne seraient pas disponibles pour quelque raison que ce soit, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer, à son entière discrétion, d'autres prix de même nature ou de valeur équivalente. Les décisions prises par l'Organisateur du concours seront finales et tous les participants s'engagent à s'y conformer.

15. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de soumissions d'assurance automobile-habitation complétées par des membres des groupes, ordres et associations de professionnels partenaires détaillés en Annexe 1, ainsi que du nombre de dates d'échéance d'assurance automobile et/ou habitation communiquées à Lussier Dale Parizeau par des membres des groupes, ordres et associations de professionnels partenaires détaillés en Annexe 1 durant la période désignée.

16. L'Organisateur, ses sociétés affiliées, ses agents, dirigeants, administrateurs, employés et représentants respectifs ne peuvent, d'aucune façon, être tenus responsables relativement à l'utilisation d'un prix ou encourir quelque responsabilité que ce soit pouvant découler d'un prix offert dans ce concours.

17. L'Organisateur se réserve le droit, à sa discrétion, de publier les noms des personnes gagnantes ou d'utiliser les noms des personnes gagnantes, leurs recettes, adresses, photographies et/ou images vidéos à des fins publicitaires, et ce, sans compensation.

18. Les renseignements personnels des participants sont détenus chez Lussier Dale Parizeau, 3400, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700, Montréal (Québec) H3Z 0A5, et ne sont utilisés qu'aux fins de ce concours. Seul l'Organisateur, les employés impliqués pour la tenue du concours ou pour les autres fins autorisées y auront accès.

19. Aucune correspondance ou communication ne sera effectuée avec qui que ce soit à l'égard de ce concours, à l'exception des participants sélectionnés. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Les frais exigés par la législation québécoise ont été payés. Ce concours est soumis à toutes les lois applicables fédérales, provinciales et municipales.

20. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier ou d'annuler ce concours à n'importe quel moment, en partie ou en totalité, sans avis préalable, pour quelque raison que ce soit, avec l'autorisation préalable de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

21. Pour tout commentaire et/ou question relativement au présent concours, vous pouvez communiquer avec : Lussier Dale Parizeau, Concours «C'est la course contre la montre» Département Marketing - O. Hassoune, 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700, Montréal (Québec) H3Z 0A5.

Règlement Concours «C'est la course contre la montre» ANNEXE 1



Groupes, ordres et associations de professionnels partenaires concernés par le concours :

ADMA - Ordre des administrateurs agréés du Québec
AESIQ - Association en experts en sinistre indépendants du Québec
AOQ - Association des optométristes du Québec
Camping Québec
CETAF - Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid
CMEQ - Corporation des maîtres électriciens du Québec
CMMTQ - Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec
CSBQ - Corporation des services de Barreau du Québec
CTQ - Corporation des thanatologues du Québec
OACIQ - Organisme d'autoréglementation du Courtage immobilier du Québec
OAQ - Ordre des audioprothésistes du Québec.
OCCOQ - Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
ODQ - Ordre des denturologistes du Québec
OEAQ - Ordre des évaluateurs agréés du Québec
OIFQ - Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
OOAQ - Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
OPPQ - Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
OQ - Ostéopathie Québec
Ordre des psychologues
OTIMROEPMQ - Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
OTPQ - Ordre des Technologues professionnels du Québec
OTTIAQ - Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
RITMA - Association des intervenants en médecine alternative
RQOH - Réseau québécois des OSBL d'habitation
Vallée de la plasturgie